

L'an deux mille vingt et un le 1^{er} mars, à dix neuf heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 15 à la salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 22 février 2021, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS, Maire.

Présents : DELMAS Roland, LLACER Jean-Michel, BORIE Arlette, FAURET Claude, RESENDE PEDRO Manuel, BARSE Mathilde, GAUX Denis, CIABRINI Edwige, CARRE Laurent, GENDRON Karine, LALBAT Sophie, DURAMY Jean-Luc, BÖSEL Leendert, CORBEAU Jérémy, VAN STOLK Anne

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Monsieur Claude FAURET est désigné à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h. 30

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

D 2021 03 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE LA ROUTE DE PEGAURET – LES CLOTTES

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal la procédure d'appel d'offres d'un lot lancée le 12 janvier 2021 pour les travaux de sécurisation et d'élargissement de la route de Pégauret – Les Clottes..

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le rapport d'analyse des offres étudié en commission d'ouverture des plis le 18 février 2021.

Vu les critères de jugement des offres, à savoir : valeur technique de l'offre 60%, prix 40% ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de se prononcer sur le choix de l'entreprise suivante, pour les travaux :

Société MURET 13 Route des Gourcils - 24380 VERGT

pour un montant de 72 127.75 € H.T.

- autorise monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

2021 04 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE COMMUNALE

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal le marché de travaux de réfection de la toiture de l'église communale.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Il présente aux élus trois devis pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de se prononcer sur le choix de l'entreprise pour ces travaux, cette entreprise étant la mieux disante, elle s'engage également à respecter les délais demandés, C'est l'entreprise DELMARES Gilles sise à Les Garrissets 24510 PAUNAT

Pour un montant de 63 941.00 € H.T.

- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

2021 05 – PROJET D’ACQUISITION D’UNE PARCELLE AUTOUR DU CHATEAU D’EAU

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d’acquisition d’une parcelle autour du château d’eau.

En effet, actuellement cette parcelle appartient à la propriété de Monsieur DELORD l’acquisition de cette partie permettrait de créer un périmètre de sécurité autour du château d’eau afin de préserver cet endroit tout en maintenant les arbres.

Cela permettrait aussi de procéder à des aménagements municipaux.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal est favorable à ce projet, propose un montant de 7 000.00 € pour ce terrain et le bâtiment sis sur celui ci.

Il charge monsieur le maire de se renseigner sur une éventuelle vente et de contacter les personnes concernées.

2021 06 – SIGNATURE DE L’AVENANT DE PROROGATION DE VALIDITE A LA CONVENTION DU POLE EMPLOI SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL AU CENTRE DE GESTION

Vu l’article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l’obligation pour les collectivités et les établissements de disposer d’un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le Centre de Gestion,

Vu la délibération du Conseil d’Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d’un service de médecine préventive,

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil l’obligation de disposer d’un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d’adhérer au Pôle Sécurité au Travail du CDG 24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention l’adhésion au Pôle Santé Sécurité au travail du Centre Départemental de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Vu la proposition de convention d’adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 24 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020,

Vu la délibération du conseil d’administration du Centre e Gestion de la Dordogne du 2 novembre 2020 approuvant le projet d’avenant qui proroge d’une année la validité de la convention d’adhésion,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal , à l’unanimité :

- **Acceptent** l’avenant prorogeant d’une année la validité de la convention d’adhésion au Pôle Santé au Travail soit jusqu’au 3 décembre 2021

- **Autorisent** Monsieur le maire, à faire, dire et signer les documents relatifs à cette affaire.

2021 07 – PROJET D’ACHAT DE TERRAIN POUR L’AMENAGEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D’UNE HALTE SUR LE TRAJET DE LA VELO ROUTE VOIE VERTE

Monsieur le maire rappelle le projet d’achat d’une parcelle pour l’aménagement par la Communauté de Communes d’une halte sur le trajet de la vélo route voie verte.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal est favorable à cette acquisition.

Il charge monsieur le maire de contacter les propriétaires et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire s’engage à donner régulièrement des informations sur ce dossier à chaque fois qu’il aura des données nouvelles.

2021 08 – APPROBATION D’UNE MOTION SUR LA NOUVELLE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EFFECTUEE PAR LE SMD3

Monsieur le maire donne lecture du projet de courrier à adresser au président du SMD3.

En effet, la nouvelle organisation de collecte des ordures ménagères suscite plusieurs plaintes des administrés.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal approuve ce courrier et demande à monsieur le maire de le transmettre au président du SMD3 au nom des conseillers municipaux

signataires.

III- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

Commission adressage

Jean-Luc DURAMY informe le conseil que les bons à tirer définitifs pour l'adressage sont retournés validés.

La réception des plaques de routes et de numéros aura lieu fin mars.

Actuellement les travaux d'implantation de poteaux supportant les panneaux sont en cours sur les bords des routes.

Une tarière a été louée afin de creuser pour l'implantation des poteaux.

Cela se déroule normalement et plutôt rapidement.

Quand l'adressage sera terminé, le conseil propose d'enlever les panneaux actuels de signalisation des lieux dits, ce qui permettrait également d'alléger le travail de désherbage autour des poteaux.

Cette proposition sera décidée quand l'adressage sera en place, En attendant, cela permettra de ne pas créer d'amalgame dans la compréhension des actions menées et de faire un choix pertinent en s'apercevant que les panneaux font un double emploi avec les nouveaux.

Commission électorale

- Roland DELMAS explique au conseil que la commission électorale a eu lieu et que les représentants ont accepté les additions et les radiations de certains électeurs.

De plus, il signale que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Il demande aux élus de bloquer ces dates dans leur agenda afin de participer à la tenue du bureau de vote.

Commission journal

La commission élaboration du journal communal propose que les résidences secondaires qui s'ouvrent puissent venir chercher un journal communal.

Commission RDE 24 (RDE 24) :

Le rendement en eau est de 75 %.

Une baisse de la consommation d'eau potable a été constatée.

Le Grand Périgueux a quitté le SMDE.

Il y a une évolution au niveau du compostage des boues des fosses septiques.

Le RDE24 va demander une réversion d'une partie de la taxe d'aménagement, des communes qui la perçoivent.

Ce dernier va également modifier les tarifs pour les demandes de branchements.

IV - AFFAIRES DIVERSES :

Demande d'études à l'Agence Technique Départementale pour les travaux du logement communal et du Pont de Brignac

Le conseil est favorable à ces deux projets.

Monsieur le maire informe qu'un ingénieur viendra pour étudier les travaux du logement communal et du pont de Brignac..

Réflexion sur la sélection d'un bureau d'étude pour travailler sur l'aménagement du Bourg

Monsieur le maire suggère qu'une proposition soit faite par un bureau d'étude pour l'aménagement du Bourg.

Cela débiterait de l'entrée du Bourg vers le cimetière en redescendant à la maison du Bourg.

Un point incendie serait nécessaire vers le cimetière.

(Pour les bâches à incendie, un appel d'offre intercommunal est effectué.)

Monsieur Jeante, (cabinet IGMO) va être sollicité.

Le conseil est favorable à cette proposition.

Questions diverses

- Au niveau des travaux, le bardage bois extérieur de la cantine est huilée.
- Un abri d'élèves était envisagé à côté de la salle des fêtes. Il pourrait également être sous le préau de la cantine.

Après échange avec le service transport de la Région et compte tenu des travaux futurs d'aménagement du Bourg, il est convenu d'intégrer celui-ci dans le projet global.

- Les fondations pour les portails de l'école sont terminées.
- Le muret sur le terrain à l'extérieur de la salle des fêtes est terminé.
- Le transfert de compétences pour une gestion unique du transport scolaire par le SIVOS est envisagé. Cela sera délibéré au prochain conseil.
- Le bardage du auvent des vestiaires du stade est terminé. Une convention d'utilisation est en préparation avec les sociétés de chasse.
- Il n'y a plus de bois communal à vendre, le stock a été tout écoulé.
- La pose de l'enrobé à froid pour boucher les trous, sera réalisé après le 15 mars.
- Les élus posent le problème des cyprès du cimetière qui sont anciens et qui perdent leurs branches en hauteur.

Les élus réfléchissent à les éêter, les couper ou les remplacer.

- Pour les travaux de la route de Pégauret-les Clottes, ORANGE a été sollicité pour l'enfouissement des lignes téléphoniques.
- Les demandes de subvention des associations sont réceptionnées, il faudra être prudent sur les dates fixées pour les vides greniers car deux associations ont des dates proches.
- Une administrée demande quand la proposition d'aide à l'informatique sera mise en service. Une visite à domicile va être faite afin de répondre à la demande.
- Trois devis ont été demandés pour la vérification électrique des bâtiments communaux recevant du public
- Les composteurs sont commandés mais en attente de livraison car ils sont en rupture de
- Les actions menées par les communes du Bugue et de Rouffignac auprès du SMD3 ont déclenché quelques réponses sur les tarifs des conteneurs semi enterrés, et des propositions de mise en place de trottoirs. Une concertation a été proposée à partir du 20 mars 2021.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt et une heures quarante cinq minutes.